Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'État le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAE 71 Adhésion (14.205 euros) à l'association Alliance Villes Emploi (2e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'adhérer à l'association Alliance Villes Emploi (2e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère commission,

Délibère:

Article 1 : Un montant de 14.205 euros est attribué à l'association Alliance Villes Emploi, domiciliée 28, rue du 4 septembre (2e) au titre de l'adhésion de la Ville de Paris pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

Aune Hidales

Anne HIDALGO